

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'agent principal du Parti Populaire du Canada, pour transmission au Directeur général des élections conformément au paragraphe 435(1) de la *Loi électorale du Canada*.

### Rapport sur l'audit du rapport financier annuel d'un parti enregistré

#### *Opinion avec réserve*

Nous avons audité le rapport financier annuel d'un parti enregistré (formulaire EC 20239) ci-joint du Parti populaire du Canada au 31 décembre 2019.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, le rapport financier annuel du Parti Populaire du Canada pour l'exercice de quinze mois terminé le 31 décembre 2019 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et selon le formulaire prescrit par Élections Canada.

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

En raison de la nature particulière des opérations financières des partis enregistrés, il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante, dans le cadre d'un audit, si les contributions, les prêts et les autres recettes ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces montants s'est limité aux montants comptabilisés dans les écritures comptables du parti enregistré, et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux montants des contributions, des prêts et aux autres recettes.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur du rapport financier annuel d'un parti enregistré » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du rapport financier annuel au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### *Observations - Référentiel comptable et restriction quant à l'utilisation*

Nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 afférente au rapport financier annuel d'un parti enregistré, qui décrit le référentiel comptable. Le rapport financier annuel d'un parti enregistré a été préparé pour permettre à l'agent principal de se conformer aux exigences de la *Loi électorale du Canada*. En conséquence, il est possible que le rapport financier annuel d'un parti enregistré ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'agent principal et au directeur général des élections et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que l'agent principal ou le directeur général des élections. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

***Responsabilité de l'agent principal à l'égard du rapport financier annuel d'un parti enregistré***

L'agent principal est responsable de la préparation du rapport financier annuel d'un parti enregistré conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et selon le formulaire prescrit par Élections Canada, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation du rapport financier annuel d'un parti enregistré exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du parti enregistré.

***Responsabilité de l'auditeur à l'égard du rapport financier annuel d'un parti enregistré***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier annuel d'un parti enregistré pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier annuel prennent en se fondant sur celui-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier annuel comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du parti enregistré;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'agent principal, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du rapport financier annuel d'un parti enregistré, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier annuel d'un parti enregistré représente les opérations et événements sous-jacents, conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et selon le formulaire prescrit par Élections Canada.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

À notre avis, le rapport financier annuel d'un parti enregistré présente les renseignements contenus dans les écritures comptables sur lesquelles il est fondé, comme l'exige le paragraphe 435(1) de la *Loi électorale du Canada*.

*Blanchette Vachon s.e.m.c.n.l.*<sup>1</sup>

Saint-Georges, le 15 juillet 2020

---

<sup>1</sup> Comptable professionnel agréé auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A114407

## **1. RÉFÉRENTIEL D'INFORMATION FINANCIÈRE APPLIQUÉ POUR LA PRÉPARATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL D'UN PARTI ENREGISTRÉ**

Le rapport financier annuel d'un parti enregistré a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et selon le formulaire prescrit par Élections Canada.

Le rapport financier annuel d'un parti enregistré a été préparé pour permettre à l'agent principal de se conformer aux exigences de la *Loi électorale du Canada*. Il est destiné uniquement à l'usage de l'agent principal et du Directeur général des élections. En conséquence, le lecteur doit garder à l'esprit qu'il est possible que ce rapport ne puisse se prêter à un usage autre. La *Loi électorale du Canada* exige que le public puisse avoir accès à l'état de l'actif et du passif d'un parti enregistré.

**PARTI POPULAIRE DU CANADA**

**ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS**

*De l'exercice de quinze mois terminé le 31 décembre 2019*

**BVA**  **BLANCHETTE  
VACHON** s.e.n.c.r.l.  
Société de comptables  
professionnels agréés

Membre indépendant **BKR International**

# **PARTI POPULAIRE DU CANADA**

## **SOMMAIRE**

<b><i>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</i></b>	<b>1 - 3</b>
<b><i>ÉTATS FINANCIERS</i></b>	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
État de la situation financière	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 11

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux administrateurs de  
PARTI POPULAIRE DU CANADA**  
Gatineau (Québec)

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Parti Populaire du Canada (ci-après « l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice de quinze mois terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie de l'exercice de quinze mois terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits de dons et contributions dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et contributions, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, de l'actif à court terme au 31 décembre 2019 et de l'actif net au 31 décembre 2019.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction et aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Blanchette Vachon s.e.m.c.n.l.*<sup>1</sup>

Saint-Georges, le 15 juillet 2020

---

<sup>1</sup> Comptable professionnel agréé auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114407

## Résultats

De l'exercice de quinze mois terminé le 31 décembre 2019

<b>PRODUITS</b>	
Dons et contributions	1 981 757
Adhésions	29 487
Agent officiel Maxime Bernier, candidat indépendant	331 265
Cessions reçues d'une association enregistrée	<u>10 281</u>
	2 352 790
<b>CHARGES</b>	
Rémunération et charges sociales	525 415
Publicité - Radio et télévision	288 167
Publicité - Média sociaux	69 889
Publicité - autres	62 665
Rassemblements partisans	156 269
Congrès national	63 258
Loyer	30 861
Honoraires avocats	153 946
Honoraires professionnels	69 970
Fournitures de bureau et papeterie	37 160
Base de données	45 952
Télécommunications	5 329
Déplacements	159 943
Cessions - Association PPC Beauce pour campagne nationale du chef	84 270
Cessions - Association PPC Beauce pour campagne locale du chef	92 000
Cessions - Autres associations de circonscription pour les élections partielles et événements	81 579
Intérêts et frais de banque	50 958
Amortissement des immobilisations	<u>411</u>
	<u>1 978 042</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><b>374 748 \$</b></u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

## Évolution de l'actif net

De l'exercice de quinze mois terminé le 31 décembre 2019

ACTIF NET	Investi en immobi- lisations	Non grevé d'affectations	Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	-	-	-
Excédent des produits sur les charges	(411)	375 159	374 748
Investissement en immobilisations	<u>7 200</u>	<u>(7 200)</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>6 789 \$</u>	<u>367 959 \$</u>	<u>374 748 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

**Flux de trésorerie**

De l'exercice de quinze mois terminé le 31 décembre 2019

**FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX : (note 8)****ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Excédent des produits sur les charges	374 748
Élément n'affectant pas la trésorerie :	
Amortissement des immobilisations	<u>411</u>

375 159

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

113 793

488 952

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

Variation nette des dépôts à terme	(20 000)
Acquisition d'immobilisations	<u>(7 200)</u>

(27 200)**AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET  
ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

461 752

Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice

-**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À  
LA FIN DE L'EXERCICE**461 752 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

## État de la situation financière

Au 31 décembre 2019

**ACTIF****Actif à court terme**

Encaisse

Dépôts à terme, 1,45 à 1,7 %

Débiteurs

Frais payés d'avance

211 752

270 000

104 805

14 970

601 527

**Actif à long terme**

Immobilisations - note 3

6 789**608 316 \$****PASSIF****Passif à court terme**

Créditeurs - note 4

Tranche des produits d'adhésions reportés échéant  
au cours du prochain exercice - note 7

86 249

47 339

133 588

**Passif à long terme**

Produits d'adhésions reportés - note 7

99 980

233 568

**ACTIF NET****Investi en immobilisations**

6 789

**Non grevé d'affectations**367 959374 748**608 316 \$**

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

Pour le conseil d'administration

  
\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ENTITÉ**

Le Parti populaire du Canada a été constitué conformément à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif en octobre 2018 et enregistré en vertu de la Loi électorale du Canada, en janvier 2019. Les quatre valeurs fondamentales du Parti populaire du Canada sont : la liberté et la responsabilité individuelle, l'équité et le respect. Le Parti populaire du Canada est un organisme sans but lucratif et est exonéré d'impôts sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

L'entité a utilisé les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif afin de préparer ses états financiers, qui comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date de l'état de la situation financière ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations importantes comprennent la durée de vie des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement et de l'évaluation de leur valeur résiduelle et l'évaluation des frais courus inclus dans les créditeurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Toutefois, il est de l'avis de la direction qu'au moment de la préparation des états financiers, les estimations utilisées reflètent adéquatement la situation de l'entité.

**Comptabilisation des produits**

L'entité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits d'adhésions sont constatés au cours de l'exercice auxquels ils se rapportent.

Les autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, qu'il n'y a pas d'incertitude quant à leur acceptation, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

**Instruments financiers*****Évaluation des instruments financiers***

L'entité évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle les évalue ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs autres que les sommes à remettre à l'État.

## Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice de quinze mois terminé le 31 décembre 2019

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Instruments financiers (suite)****Dépréciation**

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur, s'il y a lieu, est comptabilisé en résultat net. La moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise, s'il y a lieu, est comptabilisée en résultat net.

**Coûts de transactions**

L'entité comptabilise ses coûts de transactions à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transactions directement attribuables à leur acquisition, à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge. Ces derniers sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument financier correspondant.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif, aux taux suivants :

Mobilier de bureau	10 %
Matériel informatique	20 %

**Dépréciation d'actifs à long terme**

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'entité, une perte de valeur est constatée à l'état des résultats et mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur résiduelle.

**3. IMMOBILISATIONS**

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier de bureau	1 997	4	1 993
Matériel informatique	<u>5 203</u>	<u>407</u>	<u>4 796</u>
	<u>7 200 \$</u>	<u>411 \$</u>	<u>6 789 \$</u>

**4. CRÉDITEURS**

Fournisseurs	21 938
Salaires	26 835
Sommes à remettre à l'État	10 248
Autres	<u>27 228</u>
	<u>86 249 \$</u>

## Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice de quinze mois terminé le 31 décembre 2019

**5. ÉVENTUALITÉ**

Le Parti populaire du Canada a entrepris une poursuite judiciaire qui devrait lui rapporter un montant en dommages et intérêts de 31 298 \$ en 2020. Ce gain est présenté en notes aux états financiers seulement et n'a pas été comptabilisé dans les revenus de l'exercice.

**6. ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'entité a signé un bail en 2019 pour une période d'un an. Le total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de ce bail est de 31 822 \$.

**7. PRODUITS D'ADHÉSIONS REPORTÉS**

Les produits d'adhésions reportés représentent les droits d'adhésion se rapportant à des exercices subséquents.

Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(29 487)
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	<u>176 806</u>
	147 319
Tranche des produits d'adhésions reportés échéant au cours du prochain exercice	<u>47 339</u>
<b>Solde à la fin</b>	<u><b>99 980 \$</b></u>

**8. FLUX DE TRÉSORERIE****Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement**

Débiteurs	(104 805)
Frais payés d'avance	(14 970)
Créditeurs	86 249
Produits d'adhésions reportés	<u>147 319</u>
	<u><b>113 793 \$</b></u>

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps. De plus, les dépôts à terme affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Encaisse	211 752
Dépôts à terme	<u>250 000</u>
	<u><b>461 752 \$</b></u>



De l'exercice de quinze mois terminé le 31 décembre 2019

---

## **9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN**

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

L'incidence globale de ces événements sur l'entité et ses activités est trop incertaine pour être estimée actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

## **10. INSTRUMENTS FINANCIERS**

### **Risques**

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'entité aux risques à la date de l'état de la situation financière.

### ***Risque de liquidité***

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs autres que les sommes à remettre à l'État.